



Charte Numérique 2020-2021 pour les élèves

Depuis l'apparition du Covid-19, l'enseignement à distance est devenu une réalité. Quelle que soit l'évolution de la situation sanitaire, des formes d'enseignement à distance perdureront en parallèle de l'enseignement au sein même de votre école.

Cela nécessite le respect de quelques règles, certaines valables dans tous les cas, d'autres spécifiques à l'enseignement à l'école ou à la maison.

En tant qu'élève, il est important de vous y conformer, afin que vos camarades et vous puissiez bénéficier du meilleur enseignement possible.

Règles d'usage pour l'élève utilisant des outils et des services informatiques dans le cadre scolaire

Dans tous les cas :

Je m'engage à

- prendre soin du matériel mis à ma disposition ou prêté par l'école ;
- respecter les consignes des enseignant·e·s ;
- respecter le droit d'auteur en citant les sources des documents que j'utilise et en ne diffusant pas de copies pirates de documents protégés ;
- signaler à mes enseignant·e·s tout contenu inapproprié auquel j'aurais accédé accidentellement.

Je ne dois pas

- publier ni diffuser des propos ou des documents (textes, photos, vidéos et sons) :
 - grossiers, diffamatoires, calomnieux, injurieux ou dénigrant sur qui que ce soit ;
 - de propagande politique, religieuse ou raciale ;
 - pornographiques, incitant à la violence, ou faisant l'apologie des drogues, de l'alcool ou de crimes ;
- diffuser :
 - des informations personnelles (nom de famille, téléphone, adresse de messagerie, données concernant la santé, la sphère intime, etc.) sur moi-même, mes camarades ou toute autre personne ;
 - des films ou des photos sans avoir l'autorisation des personnes identifiables sur ceux-ci en particulier des enseignants et/ou d'autres élèves.
- effacer ou modifier les documents réalisés par mes camarades et les enseignant·e·s sans leur autorisation ;
- divulguer mes mots de passe à autrui, ni m'approprier ceux des autres.

Dans mon établissement scolaire

- J'utilise les outils et services informatiques mis à ma disposition uniquement à des fins pédagogiques et non pour télécharger des logiciels, des vidéos, des musiques pour un usage privé.

En dehors de mon établissement scolaire

- J'ai conscience qu'une absence à un cours donné à distance a le même poids qu'une absence à l'école.
- J'ai conscience qu'un cours à distance me positionne dans un contexte scolaire. Cela implique notamment :
 - d'avoir une tenue vestimentaire correcte et un aspect présentable ;
 - de me placer dans un environnement avec un arrière-plan neutre, afin de ne pas dévoiler d'informations personnelles à mon sujet. A défaut, je peux utiliser des applications permettant de cacher l'arrière-plan.
- J'adopte un comportement adéquat, comme si j'étais à l'école. Cela implique notamment :
 - d'être prêt·e avec mon matériel scolaire et informatique avant le début du cours ;
 - de garder par défaut le micro désactivé et de l'activer uniquement lorsque mon enseignant·e le demande ;
 - d'annoncer mon nom lorsque je souhaite prendre la parole.
- Lors d'une leçon à distance, j'utilise le matériel informatique dont je dispose uniquement en lien avec le cours en question. J'ai conscience qu'il est strictement interdit d'enregistrer le cours donné à distance.

J'ai conscience que des contrôles peuvent être effectués et, qu'en cas de non-respect des règles énoncées ci-dessus, des sanctions à mon encontre pourront être prises, conformément au cadre réglementaire en vigueur au DIP.

En cas de doutes sur l'utilisation d'un outil ou service informatique et sur les comportements à adopter, je peux m'adresser à mes enseignant·e·s.

Je peux également consulter des pages d'explications :

- Ma vie numérique
<https://edu.ge.ch/qr/vienumerique>
- Dessine-moi une prévention sur Internet au secondaire!
<https://edu.ge.ch/qr/prevwebes2>
- Toutes les applications de l'Ecole en ligne
<https://edu.ge.ch/qr/appseel>

En cas de cours dans une salle de visio-conférence ou à domicile

- je me connecte à l'avance pour avoir le temps de résoudre d'éventuelles difficultés techniques ;
- je suis aussi présentable que pour une rencontre en face-à-face, et je fais attention à l'arrière-plan (en faisant par exemple le nécessaire pour que ce dernier ne révèle aucun détail intime : il existe des extensions pour Chrome qui cachent l'arrière-plan.)
- j'active ma caméra et garde le microphone en mode silencieux, sauf quand je veux parler ;
- si la bande passante est saturée (lenteurs et sons hachés), je peux désactiver ma caméra à la demande de l'enseignant·e pour soulager le système.
- je dois annoncer mon nom en prenant la parole ;
- je dois avoir mon matériel scolaire à portée de main durant le cours ;
- je ne quitte pas la (salle de) visio-conférence sans l'accord de mon enseignant·e ;
- les absences et présences (que je sois à distance ou en présentiel) sont relevées et notées par l'enseignant·e dans MEMO.

Ce document, dûment signé et daté, est à remettre au maître ou à la maîtresse de classe d'ici mi-septembre !

Moyens de contrôle

L'institution met en place, et dans le respect de la sphère privée des élèves, tous les moyens de contrôle, qu'elle juge nécessaires¹.

Conséquences en cas de non-respect de ces dispositions

En cas de non-respect des règles énoncées dans la présente Charte, une intervention pédagogique et/ou une sanction disciplinaire peuvent être prononcées conformément à l'article 118 de la loi sur l'instruction publique (LIP – C 1 10) et à ses règlements ad hoc.

✂
En signant, je m'engage à respecter ces règles d'usage des outils et services informatiques dans le cadre scolaire.

Nom et prénom de l'élève :

Date : **Signature de l'élève :**

En signant, le ou la représentant·e légal·e prend connaissance des règles d'usages que l'élève doit respecter.

Signature du ou de la représentant·e légal·e :

¹ L'article 107 LIP prévoit que l'utilisation des MITIC et leur accès dans les écoles sont réglés dans les directives du département (alinéa 1) et que le département doit mettre en place des outils pour éviter des dérives (alinéa 3). Afin de respecter la protection des données des élèves et leur sphère privée, des contrôles non individualisés sont effectués, les contrôles individualisés ne s'appliquent qu'en cas de doute marqué ou de preuve de non-respect de la présente charte par les élèves.